

## TERMES DE REFERENCE POUR UN COMITE CONSULTATIF ACCOBAMS SUR LES STRUCTURES EN MILIEU SEMI-FERME

### Contexte :

Comme conseillé par le Comité Scientifique de l'ACCOBAMS et le Comité de Suivi des Obligations, la Réunion des Parties envisage d'établir un Comité Consultatif de l'ACCOBAMS sur les structures en milieu semi-fermées, selon les présents Termes de Référence (TdR).

### Objectif :

Sur la base des meilleures preuves scientifiques, le Comité Consultatif de l'ACCOBAMS sur les structures en milieu semi-fermées fournira des conseils aux Parties intéressées sur toutes les questions relatives aux structures en milieu semi-fermées pour les cétacés, en prenant en considération les études « *Taking of cetaceans, dolphinaria and quasi-dolphinaria: a legal analysis relating to ACCOBAMS Parties* » - [ACCOBAMS-MOP7/2019/Inf\\_09](#) et « *Scientific perspective on "potential marine semi-enclosed facilities" in the ACCOBAMS Area* » - [ACCOBAMS-MOP8/2022/Inf52](#).

Le Comité Consultatif de l'ACCOBAMS exercera ses activités sur la base de ces TdR, une fois approuvés par la Réunion des Parties (MOP), et pourra recevoir des conseils supplémentaires des Parties de l'ACCOBAMS par l'intermédiaire du Secrétariat. Le Comité Consultatif utilisera des moyens électroniques pour sa communication, à moins qu'une situation ne nécessite une réunion en présentiel.

Avant de prendre tout engagement et/ou d'exercer toute fonction au nom de l'ACCOBAMS, le Comité Consultatif devra recevoir une autorisation écrite du Secrétariat de l'ACCOBAMS.

Le Comité Consultatif présentera un rapport d'activité à chaque Réunion du Comité Scientifique et également à la prochaine Réunion des Parties, qui se tiendra en 2025.

### Composition :

Le Comité Consultatif de l'ACCOBAMS sur les structures en milieu semi-fermées sera dirigé par un membre du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS, qui sera nommé par les Parties de l'ACCOBAMS lors de la MOP8.

Le Président nommé du Comité Consultatif fera des propositions sur la composition du Comité Consultatif, qui rassemblera des experts de premier plan dans différents domaines, tels que :

- expertise en écologie et comportement sur les odontocètes, principalement sur les grands dauphins ;
- Les soins liés des odontocètes (par exemple, la nourriture, les soins médicaux, la manipulation, le transport) ;
- médecine vétérinaire axée sur les mammifères marins ;
- les techniques et procédures d'échouage, de sauvetage, de réhabilitation en captivité et de remise en liberté ;
- les aspects structurels, fonctionnels et logistiques de l'installation d'accueil potentielle ;
- évaluation de l'impact écologique des environnements marins concernés ;
- évaluation de la viabilité économique de tout projet proposé et des coûts opérationnels du centre, une fois établi ;
- conception de l'éducation, de la sensibilisation et de la recherche ;
- les relations avec les principales parties prenantes.

Les membres du Comité Consultatif serviront en leur qualité d'experts, et non en tant que représentants d'une organisation ou d'un Pays.

La composition du Comité Consultatif sur les structures en milieu semi-fermées sera diffusée à toutes les Parties de l'ACCOBAMS.